PROCES-VERBAL DE LA SEANCE **DU CONSEIL GENERAL** du 11 décembre 2018 à 19h30 à Rosé

Présidence :

Mme Isabelle Python

Conseil général : 27 Conseillers généraux sont présents : Patricia Bossy, François Bouverat, Philippe Cerf, André Claude Cotting, Pauline De Chambrier, Nicolas Favre, Philippe Galley, Peter Gamboni, Jean-Claude Genilloud. Myriam Guillet, Chantal Hayoz, Christian Hofmann, Nadia Jemmely, Joël Martin, Gaëtan Mettraux, René Mettraux, Jean-Damien Meyer, Isabelle Python, Geneviève Renevey, Claude Sapin, Dominique Schaer, Raphaël Sciboz, Raphaël Terradillos, André von der Weid, Géraldine von der

Weid, Jean-Marie Vonlanthen, Daniela Witschard.

Excusés:

Brigitte Bürgy, Benoît Macherel, Jean-Marc Meyer

Conseil communal: Michel Moret, Syndic, Eliane Dévaud-Sciboz, Vice-Syndique, Marius Achermann, Maurice Clément, Laurent Dessibourg, Charles Page et Daniel Schafer, Conseillers communaux

Mme Isabelle Python, Présidente, ouvre la 10^{ème} séance du Conseil général et salue les membres du Conseil communal, du Conseil général, le public et les représentants de la presse. Elle salue également Mme Maillard, administratrice communale, qui officie en qualité de secrétaire du Conseil général.

En préambule, elle annonce différents changements au sein du Conseil général. Mme Hélène Huguet ayant démissionné, c'est M. Dominique Schaer, viennent-ensuite, qui a été élu Conseiller général et qui est accueilli par applaudissements. M. Philippe Galley et Mme Brigitte Burgy ont également annoncé leur démission pour la fin de cette année. Mme Laurence Ecoffey a d'ores et déjà accepté sa nomination et le remplacement de Mme Burgy est en cours.

Cela étant dit, la partie officielle se poursuit.

Cette séance a été valablement convoquée par un courrier individuel ainsi que par une insertion dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 16 novembre 2018.

Mme la Présidente rappelle que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 3 du règlement d'exécution de la loi sur les communes ainsi que l'art. 60 al. 2 du règlement du Conseil général. Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, les intervenants sont priés de s'annoncer et de s'exprimer à haute voix ou d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner systématiquement leur identité.

La parole est ensuite transmise à Mme Maillard pour l'appel nominal. Le résultat est le suivant :

membres présents : 27 membres excusés: 3 membres absents: 0 majorité absolue : 14

Il est constaté que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que le Conseil général, valablement convoqué dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

Aucune question ou remarque concernant l'ordre du jour n'est formulée, le tractanda suivant est accepté et le Conseil général peut délibérer.

Tractanda:

- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018 (celui-ci ne sera pas lu, il est à disposition sur le site Internet de la commune ou au bureau communal)
- 2. Election à la Présidence du Conseil général 2019-2020
- 3. Election à la Vice-présidence du Conseil général 2019-2020
- 4. Election d'un membre à la commission financière
- 5. Planification financière
 - a. Présentation
 - b. Commentaire de la commission financière
- 6. Budget 2019
 - a. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements 2019
 - b. Rapport de la commission financière
 - 6.1 Crédit relatif aux travaux d'isolation du bâtiment de l'administration communale
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
 - 6.2 Crédit relatif aux travaux d'assainissement de l'auberge communale à Rosé
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
 - 6.3 Crédit relatif à la dépollution de la butte de tir, la mise en place d'une butte en acier et diverses remises en état
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
 - 6.4 Rapport final de la commission financière sur le budget 2019
 - 6.5 Vote
- 7. Approbation de l'annexe 1 du règlement de l'AES
 - a. Présentation
 - b. Rapport de la commission financière
 - c. Vote
- 8. Approbation du règlement d'utilisation du cimetière de la commune de Matran
 - a. Présentation
 - b. Vote
- 9. Divers

Les scrutateurs se répartissent les tables.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018

Mme Python rappelle que le procès-verbal est à disposition sur le site Internet de la commune ainsi qu'au bureau communal dès sa rédaction mais au plus tard dans les vingt jours qui suivent la séance.

Elle demande si le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018 suscite des remarques. Cela n'étant pas le cas, le procès-verbal est soumis au vote et approuvé par 26 oui et 1 abstention, avec remerciements à Mme Maillard.

2. Election à la Présidence du Conseil général 2019-2020

Il est rappelé que selon l'alinéa 1 de l'article 16 du règlement du Conseil général, la présidence est décidée pour une période de 12 mois, du 1er mai et le 30 avril. C'est dans le cas où le Conseil général ne se réunirait pas avant le 30 avril que l'élection de la présidence pour la prochaine séance est proposée.

L'alinéa 3 prévoit un tournus entre les différents groupes représentés.

Selon les souhaits du Conseil général, il avait été évoqué que la Vice-Présidente passerait à la Présidence. Pour la bonne forme, Mme Python demande si Mme Géraldine von der Weid, Vice-Présidente, est candidate pour la Présidence 2019-2020. Mme von der Weid accepte de se porter candidate.

Aucune autre candidature n'est annoncée. Mme Géraldine von der Weid est élue par applaudissements. Elle assumera cette nouvelle fonction dès le 1er mai 2019.

3. Election à la Vice-présidence du Conseil général 2019-2020

Au vu de la nomination de Mme von der Weid à la présidence, un-e vice-Président-e doit être élu-e. Selon le tournus, c'est le groupe de l'Alliance socialistes et sympathisants qui devrait proposer une personne. M. François Bouverat est proposé par son groupe. Aucun autre candidat n'est proposé.

Après une brève présentation, M. François Bouverat est élu par applaudissements.

4. Election d'un membre à la commission financière

Au vu de la démission de M. Philippe Galley, un nouveau membre doit être nommé. Le groupe Alliance Centre Droit propose M. André Claude Cotting. Aucun autre candidat n'est proposé.

Après s'être présenté, M. André Claude Cotting est élu par applaudissements. Il assumera cette nouvelle fonction dès le 1^{er} janvier 2019.

5. Planification financière

d. Présentation

La parole est transmise à M. Achermann, Conseiller communal, pour sa présentation.

Il est rappelé le rôle de la planification financière communale qui est de présenter la situation financière pour les années à venir, de mettre en relation les ressources financières avec les dépenses de fonctionnement et les investissements prévus et de démontrer leurs conséquences financières sur le compte de fonctionnement. Elle englobe donc aussi bien les intérêts, les amortissements et les charges d'exploitation.

L'objectif n'est pas une copie conforme de ce que seront les futurs budgets, mais de prévoir l'évolution de notre situation financière, d'analyser nos capacités à faire face aux besoins de la commune et d'orienter notre action en fonction des tendances dégagées.

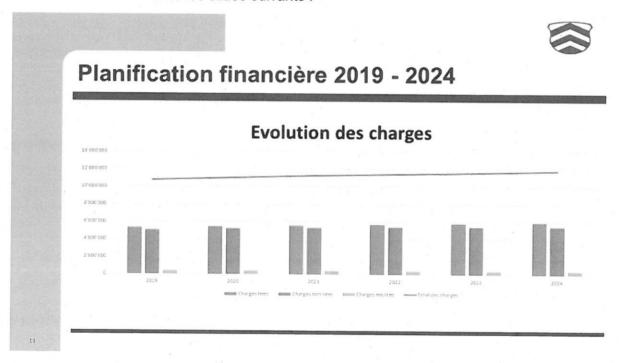
Pour cela, des hypothèses générales ont été prises en compte :

- Une stabilité dans la part relative au financement dans les tâches déléguées aux différentes associations intercommunales dont la commune fait partie
- Une absence de changement dans les dispositions légales pour toutes dépenses réglementaires, telles que le taux de TVA ou les charges sociales
- Une stabilité dans la dotation de la commune en ressources humaines.

Il a également été tenu compte d'hypothèses sur l'évolution des charges et des recettes :

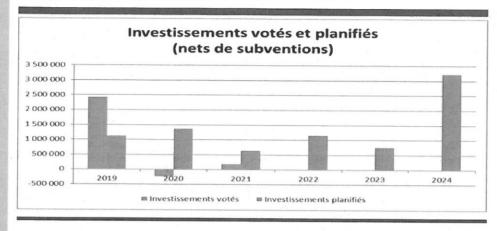
- 1% de renchérissement, avec quelques exceptions (écoles et institutions spécialisées, logopédie, crèches, soins à domicile)
- Une augmentation plus élevée pour transports publics dans l'Agglo
- · Une péréquation intercommunale de plus en plus lourde
- -35% d'impôts sur les personnes morales (entreprises)
- · Une augmentation de la population en fonction des possibilités
- 1% d'augmentation des recettes conjoncturelles
- · Un règlement sur les déchets conforme à la législation

M. Achermann commente les slides suivants :

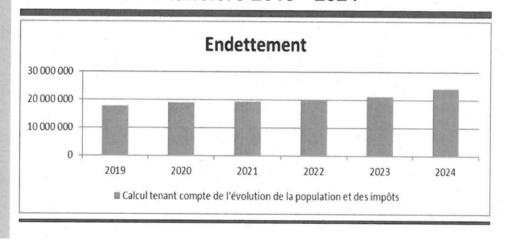




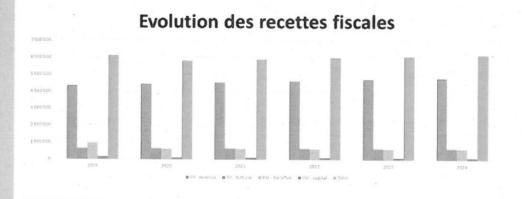
Planification financière 2019 - 2024



Planification financière 2019 - 2024

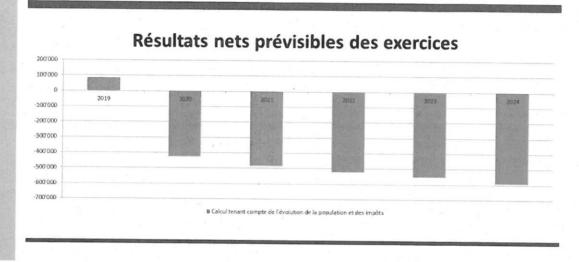


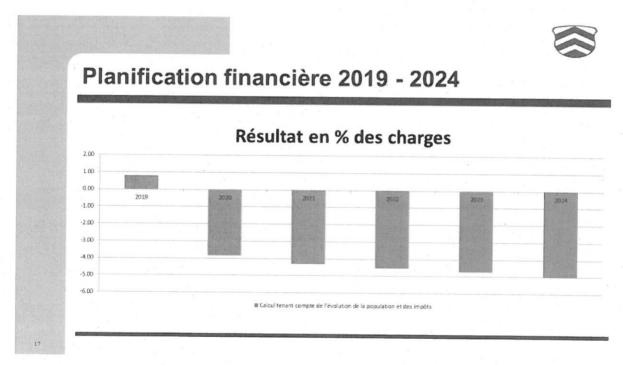
Planification financière 2019 - 2024





Planification financière 2019 - 2024





e. Commentaire de la commission financière

La parole est ensuite transmise à Mme Hayoz pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, nous vous adressons notre commentaire sur le plan financier qui vous a été présenté.

Lors du préavis que nous avions émis lors du plan financier 2017/2021, nous avions demandé qu'il soit revu et affiné. Un nouvel outil est désormais disponible et nous a été présenté.

Ces dernières années, la commune a procédé à d'importants investissements qui se sont traduits par une augmentation significative de la dette. Cette tendance va se poursuivre selon le plan financier et la dette pourrait passer de 14,1 millions de francs fin 2018 à 24,1 millions de francs en 2024. A noter que les investissements réellement effectués ont tendance historiquement à être inférieurs aux prévisions.

L'équilibre financier deviendra de plus en plus difficile à maintenir. Dans les hypothèses, il a été prévu que les charges d'exploitation augmenteraient de 1% en moyenne les années à venir. L'évolution de ces charges méritera un suivi particulier afin de prendre des mesures en cas d'augmentation supérieure à ce taux. Les hypothèses retenues nous paraissent néanmoins plausibles notamment en ce qui concerne l'effet de la future réforme des impositions des entreprises, dont les recettes fiscales pourraient diminuer de CHF 350'000.-.

Pour respecter la limite de déficit de 5 % fixée par la loi, le Conseil communal devra se montrer très rigoureux dans la gestion des comptes de fonctionnement et définir des priorités claires dans le choix des investissements futurs. On constate que la cote d'alerte de 5% devrait être quasiment atteinte en 2024.

Au niveau de l'augmentation des revenus, les nouveaux contribuables se basent sur les projets de construction concrets à ce jour, ce qui nous paraît prudent et réaliste vu les délais pour mettre en zone les futures zones d'habitation prévues dans le PAL.

Pour conclure, nous vous informons que nous avons approuvé le plan financier présenté par le Conseil communal.

Avry, le 11 décembre 2018

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

Mme Python, Présidente, rappelle que le Conseil général prend acte du plan financier mais ne le vote pas, selon les articles 10 al. 1, let. r LCo et 5 al. 2, let. r du règlement du Conseil général.

Mme de Chambrier demande combien d'habitants supplémentaires ont été comptés durant cette période de planification. M. Achermann explique que 20 personnes par année ont été comptées, soit 100 personnes. Mme de Chambrier fait remarquer qu'en tenant compte de 40 contribuables à environ CHF 4'000.— d'impôt en moyenne, la diminution de l'impôt sur les personnes morales ne sera pas compensée. M. Achermann informe qu'il s'agit d'une moyenne en fonction des habitants, soit 100 habitants à CHF 4'000.—. Durant cette période de planification, avec ladite augmentation des contribuables, la perte de l'impôt sur les entreprises sera donc compensée.

M. Cotting fait remarquer qu'en fonction de cette nouvelle loi, on estime 35% de perte, mais il ne faut pas oublier que le canton va bénéficier d'une augmentation de la ristourne de l'impôt fédéral que le canton a promis de répartir entre les communes. La situation n'est donc pas si pessimiste qu'annoncée.

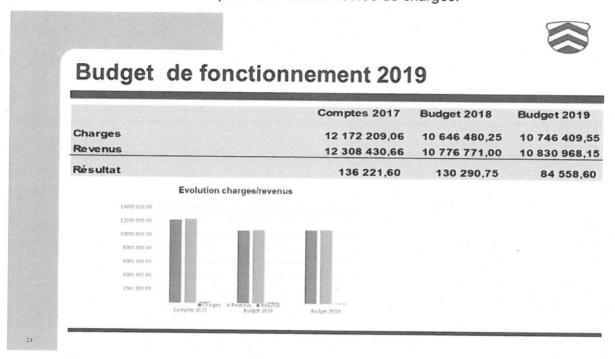
M. Achermann confirme que des mesures pour compenser cette perte ont été pensées et pourront être déployées en cas d'acceptation d'une nouvelle loi mais en l'état, la prudence a pré-value.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point suivant du tractanda.

1. Budget 2019

a. Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissements 2019 La parole est transmise à Marius Achermann, Conseiller communal responsable, pour sa présentation.

Le budget de fonctionnement 2019 prévoit un bénéfice de CHF 84'558.60 avec un total de revenus de CHF 10'830'968.15 pour CHF 10'746'409.55 de charges.



Le chapitre « Administration » présente une légère diminution par rapport au budget 2018 de CHF 10'000.-.

Dans le chapitre « ordre public », est également en diminution, avec toutefois le stand de tir qui fait l'objet d'un crédit d'investissement. Une stabilité est constatée pour la police du feu, l'ORCOC et la protection de la population.

Pour « l'enseignement et la formation », on constate une augmentation pour les frais du cycle d'orientation, pour l'accueil extrascolaire ainsi que pour les écoles spécialisées. Par contre, les coûts de l'école enfantine présentent une diminution.

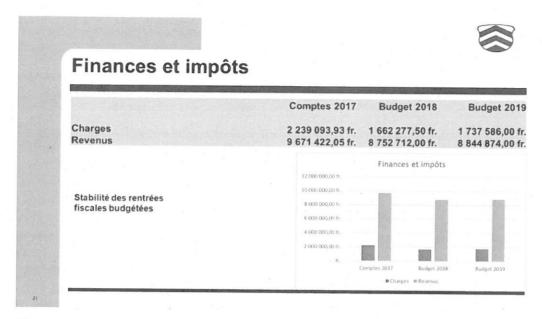
Les comptes « culture et loisirs » sont stables. Quant aux comptes concernant la « santé », ils sont en augmentation générale mis à part le service médical des écoles.

Il est constaté au chapitre « affaires sociales » une stabilité pour l'ensemble en précisant une diminution de l'aide sociale et de l'école maternelle qui est compensée par les augmentations de l'accueil de la petite enfance et de notre participation aux institutions pour les handicapés et personnes inadaptées.

Au chapitre « transports et communications », une légère augmentation est prévue pour l'entretien des routes communales.

Une stabilité est constatée pour l'ensemble des domaines du chapitre « protection et aménagement environnement » et « économie »

Concernant le chapitre « finances et impôts », il se présente comme suit :



Sept projets sont à réaliser en 2019 pour un total de CHF 2'455'592.-:

- Installation photovoltaïque sur la nouvelle école
- · Aménagements extérieurs complexe scolaire
- Carrefour zone industrielle partie ouest
- · Trottoir vers Corjolens
- Conduite eau Impasse des Agges-Murailles
- Assainissements collecteurs zone industrielle
- Collecteur intercommunal Avry-Matran

Deux projets sont reportés à plus tard (2021) :

- Aménagement chemin du Grand Clos Nord
- Conduite d'eau à l'Otierdo

Suite à cette présentation, la parole est transmise au Conseil général.

M. Cotting intervient concernant l'aide sociale qui passe de CHF 451'000.- à CHF 380'000.-. Il constate qu'il s'agit de charges liées. Alors que l'on dit que le social coût cher, M. Cotting se demande quelles raisons pourraient engendrer une diminution. D'autre part, dans le cadre des imputations des amortissements, il constate que des amortissements se présentent dans différents chapitres et demande quel est le système d'amortissement choisi, soit comptable ou financier.

M. Clément informe que les montants de l'aide sociale peuvent être fluctuants en fonction des situations des personnes dans le besoin. Il y a des situations de personnes annoncées à l'Al pour lesquelles des rétrocessions nous sont accordées 3-4 ans plus tard. Il y a aussi des personnes qui sont revenues à meilleure fortune et qui remboursent le service.

Pour la partie des amortissements, M. Moret explique qu'il s'agit d'amortissements comptables, en principe selon les taux précisés dans la loi. Des amortissements supplémentaires restent toutefois également possibles.

b. Rapport de la commission financière

La parole est ensuite transmise à M. André von der Weid pour la lecture du rapport de la commission financière.

« La procédure prévoit que les objets votés lors de cette assemblée font partie intégrante des budgets de fonctionnement et d'investissement qui sont soumis à votre approbation.

Le budget de fonctionnement 2019 fait ressortir un bénéfice de 84'559 francs.

La commission financière a analysé les différentes postes et discuté des évolutions de certaines charges avec le Conseil communal. Les explications et réponses à nos questions ont été données à notre entière satisfaction.

Au niveau des recettes fiscales, le système d'évaluation se base sur la statistique fiscale cantonale de 2016 majorée d'un coefficient de progression pour les années suivantes. Cette manière d'estimer les recettes fiscales est cohérente et judicieuse.

Nous n'avons pas de remarques particulières sur ce budget équilibré.

Après acceptations ou refus des demandes d'investissements énoncées dans l'ordre du jour, la Commission financière vous recommandera au point 8.b. d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2019.

Avry, le 11 décembre 2018

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

6.1 Crédit relatif aux travaux d'isolation du bâtiment de l'administration communale a. Présentation

La parole est transmise à M. Daniel Schafer qui rappelle les différents éléments qui ont amené le Conseil communal à ce projet, en présentant le coût y relatif. En tenant compte de la volonté de maintenir en état le patrimoine bâti, il est proposé d'améliorer l'isolation de la maison communale, de changer l'Eternit du toit qui arrive en fin de vie par des tuiles, de rénover avec un triple vitrage la cage d'escalier vitrée pour correspondre aux normes actuelles avec une isolation périphérique. La réception sera également améliorée.

| 6.1 Crédit relatif aux tr | avaux d'isolation du bâtiment | de l'administr | ation commun |
|---------------------------|---|----------------------|--------------|
| | a toolation da batimen | de i duministr | ation commu |
| | | HOW ME TO SEE ME SEE | |
| | Coût global du projet | 323'000 | |
| | Crédit demandé | 323'000 | |
| | Le subventionnement sous réserve des calculs du SdE | 8'000 | |
| | Montant à investir | 315'000 | |
| | Frais de fonctionnement annuels inchangés | 15'000 | |
| | Intérêts passifs sur le montant investi (taux 2.0%) | 6'300 | |
| | Amortissement annuel sur le montant investi (taux 3%) | 9'450 | |
| | Diminution des frais d'exploitation (chauffage, électricité) | -2'000 - | |
| | Frais annuels à partir de 2020 | 28'750 | |

Il conclut que le Conseil communal recommande d'accepter le crédit relatif aux travaux d'isolation du bâtiment de l'administration communal et d'approuver le crédit d'investissement demandé de CHF 323'000.- financé par un emprunt bancaire.

Suite à ces explications, la parole est transmise au Conseil général.

M. Claude Sapin demande combien d'offres ont été demandées. Il est répondu qu'à ce stade, une offre par corps de métier a été demandée, mais que l'attribution des travaux se fait sur la base de trois à cinq offres.

A M. Peter Gamboni qui demande si l'isolation est également prévue autour de la maçonnerie de la cage d'escalier qui engendrerait un double mur isolé, M. Schafer confirme. M. Gamboni relève qu'une isolation périphérique n'est pas de longue durée. Il demande s'il a été pensé au problème de la chaleur durant la période estivale. M. Schafer informe que des ouvertures ont été prévues en toiture pour la salle du Conseil et dans la hauteur du vitrage de la cage d'escalier. Il précise encore que la cage d'escalier est un bâtiment hors gel et que l'espace ne dispose que d'un chauffage en rez-de-chaussée.

d. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Cerf pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Cet investissement fait partie de la politique de maintien de notre patrimoine immobilier. Il est également conforme aux objectifs de réduction de consommation d'énergie.

La commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 323'000.- financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 11 décembre 2018

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

e. Vote

Avec 26 oui et 1 abstention, le crédit relatif aux travaux d'isolation du bâtiment de l'administration communale est approuvé.

6.2 Crédit relatif aux travaux d'assainissement de l'auberge communale à Rosé a. Présentation

M. Charles Page se récuse pour ce point.

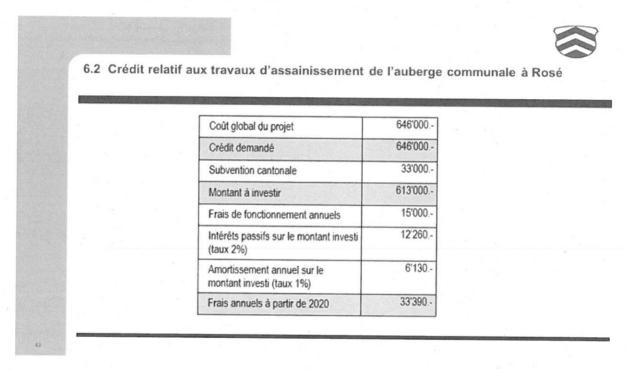
La parole est transmise à M. Daniel Schafer qui résume les travaux prévus pour ce bâtiment qui a été construit en 1900 avec une rénovation de la cave et de la cuisine dans les années 1970. La dernière grosse rénovation date de 1999 avec la construction d'une dalle entre le rez-de-chaussée et le 1^{er} étage, le changement de toute l'installation électrique, la rénovation du café et de la grande salle, la création d'une toilette pour la salle à manger et la rénovation de la cuisine et des chambres froides. En 2001, l'appartement du 1^{er} étage et les chambres d'hôtel ont été rénovés, l'étanchéité sur la terrasse a été remplacée et un accès pour handicapés a été construit. M. Schafer précise qu'aucune dette ne grève actuellement ce bâtiment.

Les rénovations suivantes sont à prévoir rapidement pour éviter de devoir fermer l'auberge :

- Assainissement des façades du bâtiment côté Impasse de la Colline, parking et route cantonale en gardant l'aspect actuel du bâtiment, comme les pierres naturelles qui seront réparées;
- Réfection et isolation du plancher du galetas ;
- Changement des portes d'entrée de la grande salle, du café et de l'arrière du bâtiment ;

- Réfection du toit du bâtiment en changeant les tuiles et la ferblanterie et les lucarnes;
- Installation de ventilation dans les chambres avec les douches ;
- Peinture dans les chambres d'hôtes ;
- Peinture dans le restaurant et la salle à manger ;
- Réfection de la chambre froide en posant des carrelages sur les murs et au sol;
- Assainissement du terrain à l'arrière du bâtiment et isolation des murs de la grande salle et des toilettes.

Le coût y relatif se présente comme suit :



M. Schafer conclut que le Conseil communal recommande d'accepter le crédit relatif aux travaux d'assainissement de l'auberge communale à Rosé et d'approuver le crédit d'investissement demandé de CHF 646'000.- financé par un emprunt bancaire.

Suite à ces explications, la parole est transmise à Mme Pauline de Chambrier qui commente l'intervention ci-après déposée pour le groupe Avry en mouvement qui a adressé des questions et remarques au bureau du Conseil général avec copie aux chefs de groupes :

« Conformément à l'art. 42 al. 2 LCo et 40 al. 3 du RCG, le groupe Avry en mouvement a l'honneur de déposer les présentes questions et remarques sur le chiffre 6.2 de l'ordre du jour du 20 novembre 2018 de la séance du Conseil général du 11 décembre, soit le crédit relatif aux travaux d'assainissement de l'auberge communale à Rosé.

Le groupe Avry en mouvement après avoir étudié attentivement le message du Conseil communal ne peut comprendre le taux d'amortissement de 1%. Le but de l'amortissement est d'assurer que l'objet pour lequel l'investissement a été effectué soit remboursé au moment où il faut le remplacer.

Aucun des objets présentés (chambre froide, toiture, etc) n'a une espérance de vie de 100 ans. Ne faudrait-il pas envisager un taux de 3 à 4% qui représenterait une durée plus réaliste de 20 à 30 ans ?

A côté de cela, le groupe Avry en mouvement se permet de faire part de ses doutes quant à l'octroi de ce crédit et des travaux d'assainissement envisagés. Plusieurs inconnues ne permettent pas de prendre cette décision à ce jour.

1. Nous ignorons s'il existe effectivement un repreneur pour l'ry.

2. La gare de Rosé risque d'être supprimée. Cela aura un impact sur l'auberge. Est-ce que cela a été pris en compte ?

3. Nous ignorons également si l'auberge communale est rentable ? Il serait intéressant de savoir s'il vaut la peine de la maintenir.

4. Combien ont coûté les travaux de rénovation et d'assainissement du bâtiment à ce

jour?

5. Ne serait-il pas judicieux de rendre plus de temps pour analyser la situation et peutêtre même envisager d'autres alternatives à ce bâtiment ? »

M. Schafer informe que l'auberge est rentable. Durant les 9 dernières années, CHF 486'000.— de loyers ont été encaissés et CHF 225'000.—de frais d'entretien ont été réalisés. La vision future dépendra du nouvel aubergiste qui devra toutefois respecter le cahier des charges défini par le Conseil communal. Si nous devions démolir l'auberge pour reconstruire un nouveau bâtiment, ce serait avec les nouvelles règles de distance aux limites et la proximité de la route. Selon nos connaissances, les chambres à disposition sont louées et ne posent pas difficultés. Un aspect social de la commune est également relevé avec la scène qui a été rénovée en pensant aux sociétés.

Mme Nadia Jemmely précise que le but de la discussion n'est pas de condamner le projet mais d'attendre un peu pour voir comment le quartier évolue, voire même d'investir plus dans un avenir en fonction des besoins. S'il n'y a pas d'urgence en fonction de dangerosité, la question du renvoi de cet objet est posée.

M. Cotting estime que l'on mélange deux choses, le repreneur et le bâtiment. M. Cotting regrette le fait que Charly Page se soit récusé parce qu'il dispose de beaucoup d'informations. Par exemple, il a communiqué que son cuisinier, qui était intéressé par la reprise de l'auberge, s'est engagé à l'Aigle Noir à Neyruz. Il relève que CHF 470'000.— correspondent à des travaux de rénovation de toiture et d'isolation, donc des travaux urgents. Pour le reste, il s'agit de CHF 100'000.— de peinture. M. Cotting comprend que nous voulions profiter du départ de M. Page pour effectuer des travaux. La cuisine a été rénovée et est complètement fonctionnelle, il y a du potentiel. Il relève que l'amortissement proposé de 1% ne représente qu'un amortissement comptable. Un bâtiment non rénové n'aurait pas de valeur pour un acquéreur et que ferait-il d'une telle place de parc. En étant Cité de l'Energie, nous nous devons d'entreprendre certains travaux. De plus, il fait remarquer qu'une auberge communale est un lieu de rencontre.

M. Joël Martin intervient au sujet des infiltrations constatées dans le bâtiment. Il demande si le chantier situé au-dessus aurait une responsabilité sur les dégâts constatés. M. Schafer informe que ce n'est pas le cas selon les experts.

M. François Bouverat revient sur l'importance de l'auberge concernant son rôle social. Il ne voit pas une vision noire du quartier comme échangé dans la discussion. Il propose de rester positif et de maintenir une vision et d'engager des tenanciers qui maintiennent la tradition de l'auberge campagnarde. M. Bouverat conclut qu'il est important de voter ce crédit.

M. André von der Weid fait remarquer que leur intervention ne va pas dans le sens de fermer ou de vendre l'auberge, mais plutôt des montants investis et du potentiel de l'auberge. Dans une phase de transition, il serait important de demander à M. Page quelle est l'occupation des chambres, de faire un état des lieux de l'activité, d'évaluer le potentiel de la location des chambres en fonction des travailleurs détachés qui seront engagés sur le chantier d'Avry-Centre sachant que quatre chambres supplémentaires pourraient être aménagées à l'arrière... Il est également proposé de contacter les personnes intéressées pour connaître leurs

éventuels besoins. M. von der Weid conclut que des réflexions doivent encore être faites. Il relève par exemple que la peinture de la grande salle pourrait être effectivement effectuées, mais que cela ne suffit pas, le carrelage devrait également être changé.

M. Moret estime qu'il s'agit d'un faux débat, le loyer est modeste et intéressant. Si on investit plus, la location devra être revue. L'assainissement proposé permet de rendre un objet convenable, prêt à débuter rapidement, ce qui n'empêchera pas d'effectuer d'autres rénovations ou travaux à l'avenir.

Mme Python, Présidente, se réfère à l'article 40 al. 3 et 41 du règlement du Conseil général, qui prévoit que le renvoi de cet objet devra être traité après le rapport de la commission financière.

La parole est donc transmise à M. Nicolas Favre pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Nous approuvons les arguments du Conseil communal qui rendent cet investissement nécessaire à la poursuite de l'exploitation de l'auberge communale. Cet investissement fait également partie de la stratégie de maintien de notre patrimoine immobilier.

La commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 646'000.- financé par un emprunt bancaire.

Avry, le 11 décembre 2018

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

Suite à la discussion, il est demande à Mme Jemmely si la demande de renvoi est maintenue. Cela étant le cas, le renvoi du crédit relatif aux travaux d'assainissement de l'auberge communale à Rosé est soumis au vote. Par 21 non, 5 oui et 1 abstention, le renvoi est refusé par le Conseil général.

b. Vote

Dès lors, le crédit relatif aux travaux d'assainissement de l'auberge communale à Rosé de CHF 646'000.- est soumis au vote et accepté par 21 oui, 4 non et 2 abstentions.

6.3 Crédit relatif à la dépollution de la butte de tir, la mise en place d'une butte en acier et diverses remises en état

M. Charles Page s'est récusé pour ce point.

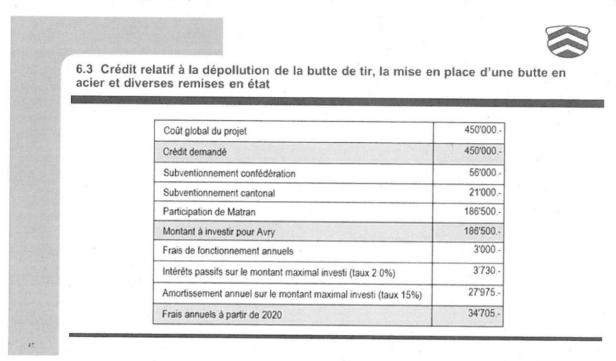
a. Présentation

La parole est transmise à M. Michel Moret, Syndic qui résume le message transmis par le Conseil communal. Il rappelle que cette demande de crédit est soutenue par les Conseils communaux d'Avry et Matran pour autant que l'aspect foncier soit réglé. Les deux communes ont jusqu'à ce jour payé des frais d'entretien alors que les infrastructures ne lui appartiennent pas, il n'y a pas de servitude pour la ligne de tir et la pérennité de l'exploitation du stand de tir n'est donc pas assurée à long terme. M. Moret rappelle que le crédit d'investissement demandé couvre deux scénarios, dont la variant A est privilégiée :

a) Une solution satisfaisante au niveau foncier a pu être trouvée ou aucune solution satisfaisante de remplacement dans un autre stand de tir n'existe : dans ce cas, l'ensemble des travaux mentionnés dans le présent message seront réalisés dans le cadre de ce crédit. b) Aucune solution satisfaisante au niveau foncier n'a pu être trouvée et une solution de remplacement satisfaisante dans un autre stand de tir existe : seuls les travaux d'électricité indispensables pour démarrer la saison de tir 2019 ainsi que ceux relatifs à la dépollution de la butte naturelle et à la démolition des infrastructures de tir seront réalisés dans le cadre de ce crédit.

Dans tous les cas, les communes sont responsables de mettre à disposition des installations conformes à la législation et elles doivent éliminer et dépolluer les buttes naturelles pour les remplacer par des buttes en acier. La Confédération fixe un délai en 2029 aux communes et aux sociétés de tir pour les travaux de dépollution. Par contre, les subventions pour les travaux ne sont allouées que jusqu'en 2020.

Le coût global du projet se présente comme suit :



Suite à ces explications, la parole est transmise au Conseil général.

M. François Bouverat intervient au nom du groupe « Alliance Socialistes et Sympathisants » en ces termes : « Le projet concernant le stand de tir que le conseil communal soumet au conseil général paraît quelque peu bancal puisqu'il subsiste plusieurs inconnus et que celui-ci semble avoir été fait dans l'urgence pour pouvoir toucher des subsides de la Confédération : cette date butoir de 2020 nous met devant un fait accompli. Tant la commune que la société de tir n'auraient-elles pas pu intervenir plus tôt ?

Est-ce que le conseil communal a essayé de repenser le bien-fondé d'un stand de tir situé dans une zone proche des habitations ? Depuis les années 1930, la densité de la population a fortement augmenté et les nuisances pour beaucoup sont en conséquence.

Par ailleurs, l'idée d'un stand de tir lié à une commune semble de plus en plus une notion surannée. Ne serait-il pas plutôt du ressort des cantons d'organiser et de gérer les places de tir ? Question qu'il faudrait peut-être soumettre au parlement cantonal, voire au fédéral. A titre informatif, il faut que les Suisses sachent que la facture de la dépollution des stands de tir pour l'ensemble du pays s'élève à quelque 900 millions de francs, un chiffre qui devrait nous

interpeller! D'autre part, la diminution des effectifs militaires et la votation du 19 mai sur les armes à feu pourraient remettre drastiquement en cause les besoins en matière de places de tir.

Toutefois, nous aimerions dire notre souci pour ceux qui pratiquent ce sport. Il faut leur trouver des solutions. Celles-ci pourraient exister dans des regroupements, à voir par exemple dans la cadre de la fusion.

Suite à ces considérations, notre groupe n'accepte pas les crédits nécessaires à la restauration et à la pérennisation de ce stand. Il est par contre favorable à un crédit qui englobe le démontage des installations et la dépollution des lieux (on rejoindrait ici la variante b). »

Pour le groupe de l'Alliance Socialistes et Sympathisants, M. Jean-Damien Meyer résume la proposition de son groupe, soit un vote pour la dépollution de la butte de tir pour CHF 250'000.-

Mme Python, Présidente, prend note de cette contre-proposition qui sera soumise si la proposition du Conseil communal est refusée.

- M. Joël Martin demande si la société peut poursuivre son activité si le Conseil décide uniquement la dépollution.
- M. Moret pense que cela ne serait pas possible. Il informe qu'une solution foncière doit être trouvée, les propriétaires souhaitent trouver une solution sur cet aspect quelque soit l'issue du vote de ce soir. Il rappelle que les deux communes sont favorables au maintien du stand de tir, mais pas à n'importe quel prix. M. Moret relève que la contre-proposition n'est pas applicable en l'état, par exemple, sans adaptation de la ligne électrique, la société ne pourra pas tirer l'année prochaine. Si l'on dépollue, il faut installer une butte en acier. La loi est claire, les communes doivent dépolluer et les deux Conseils communaux ont bien examiné la situation.
- M. Genilloud rebondit sur les informations transmises par M. Moret. En tant que voisin très proche de l'installation depuis 32 ans, il fait remarquer l'importance du nombre de soirées de tir. De mars à septembre, c'est souvent le mercredi et le vendredi, sans compter le samedi. M. Genilloud a l'impression que le contingent n'est pas respecté. Il relève qu'au budget de cette année figurait CHF 45'000.—au titre de l'entretien des installations de tir et demande quelle intention était derrière ce montant.
- M. Moret informe que l'intention était de faire des travaux minimaux. Il relève un point qui ne fonctionne pas de façon optimale, la collaboration avec la société de tir. Les informations pour le budget arrivent tardivement et l'année passée, les deux communes ont inscrit ce montant de CHF 45'000.—dans leur budget. Finalement, lorsqu'est venu le montant d'utiliser ce montant, il a été décidé de ne pas l'employer et de présenter une demande d'investissement globale.
- M. Genilloud estime que le Conseil communal demande un chèque en blanc avec le contenu de ce crédit présenté avec deux variantes. Il aurait été préférable que l'aspect foncier soit réglé avant de présenter une demande de crédit qui aurait été plus claire au Conseil général. De plus, les nuisances sonores ne sont pas à négliger, d'autant plus que depuis les 50 dernières années, le quartier s'est construit avec une zone d'habitations, les personnes sont toujours plus sensibles au bruit... Cela étant dit, M. Genilloud demande ce qui se passe si une commune n'a pas de stand de tir ou si une commune n'a pas la possibilité de remplir ses obligations afin de mettre à disposition de ces citoyens tireurs des lignes de tir.
- M. Moret informe que si une commune n'a pas la possibilité de mettre à disposition des installations de tir, le canton intervient et oblige les communes à s'adresser à un stand de tir

existant. En ce sens, les communes de Cottens et Neyruz nous avaient contactés pour tenter de trouver des collaborations, mais les communes d'Avry et Matran souhaitent simplement garder le stand de tir pour les tireurs de nos deux communes. La montagne du Lussy n'a quasiment plus de places. De plus, le coût serait de CHF 150.- par tireurs soit CHF 9'000.- par an alors que nous avons calculé un coût moyen de CHF 6'900.- sur les 10 dernières années, montants répartis entre Avry et Matran.

M. Gamboni demande si nous avons contactés d'autres sociétés pour connaître les possibilités. M. Moret répond par la négative, les deux Conseils communaux souhaitent le maintien de notre stand de tir pour autant que les conditions cadres au niveau foncier soient réglées.

M. François Bouverat fait remarquer que nous ne parlons pas assez des nuisances et trop des coûts. Concernant la pérennité du stand de tir qui existe depuis 90 ans, avec les investissements présentés, il relève que nous allons être pieds et mains liés encore 90 ans. Un report de cet objet permettrait de trouver une solution acceptable, ce qui n'empêche pas de voter le point b avec la dépollution qui est nécessaire. M. Bouverat fait remarquer qu'il n'est pas contre les gens qui pratiquent ce sport mais contre un stand de tir situé proche d'une zone d'habitations qui mérite une réflexion complémentaire pour qu'un crédit puisse être voté.

b. Rapport de la commission financière

La parole est transmise à M. Philippe Cerf pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Nous avons pris connaissance des diverses possibilités liées à la poursuite de l'exploitation du stand de tir ainsi que son assainissement et nous soutenons les deux variantes qui sont proposées.

La commission financière vous recommande d'accepter la demande de crédit de CHF 450'000.- financé par un emprunt bancaire, dont CHF 186'500.- à charge de la commune d'Avry.

Avry, le 11 décembre 2018

Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

Mme la Présidente rappelle l'article 43 du Conseil général et demande au groupe « Alliance Socialistes et Sympathisants » s'il maintient sa contre-proposition, ce qui est confirmé.

L'ordre des votes est donc rappelé. En premier, est soumise au vote la proposition du Conseil communal et si celle-ci n'obtient pas la majorité des voix, la contre-proposition sera soumise.

c. Vote

Est donc soumis au vote le crédit présenté par le Conseil communal relatif à la dépollution de la butte de tir, la mise en place d'une butte en acier et diverses remises en état pour CHF 450'000.-. Le résultat est 13 oui, 13 non et 1 abstention. Selon l'article 46 al. 3 du règlement du Conseil général, avec la voix prépondérante de Mme la Présidente, ledit crédit est accepté.

6.4 Rapport final de la commission financière sur le budget 2019

La parole est transmise à M. Philippe Galley pour la lecture du rapport de la commission financière.

« Nous nous référons à notre préavis favorable mentionné au point 6.a. de l'ordre du jour.

La Commission financière vous recommande d'approuver le budget de fonctionnement et d'investissement 2019 en tenant compte des décisions prises par le Conseil Général aux points 6b et suivants.

Avry, le 11 décembre 2018 Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

6.5 Vote

Au vote, les budgets de fonctionnement et des investissements 2019 sont approuvés par 23 oui et 4 non.

7. Approbation de l'annexe 1 du règlement de l'AES

a. Présentation

La parole est transmise à M. Maurice Clément, Conseiller communal. Il rappelle que le règlement de l'AES et l'annexe 1 ont été approuvés lors de la dernière séance du Conseil général, mais à la demande dans les divers du groupe Avry en Mouvement et de l'Alliance Socialistes et Sympathisants, un groupe de travail composé de Myriam Guillet, René Mettraux, François Bouverat, Geneviève Renevey et Maurice Clément a élaboré une proposition qui tient compte du souhait de disposer d'une échelle des revenus déterminants plus élargies, ce qui permet de mieux lisser les tarifs à appliquer. Les petits revenus sont plus favorisés que les plus grands.

La parole n'étant pas demandée, la parole est transmise à la commission financière.

b. Rapport de la commission financière

La parole est cédée à M. Philippe Galley pour la lecture du rapport de ladite commission.

« Nous avons pris connaissance de la nouvelle grille de tarifs et approuvons l'échelonnement qui garantit une meilleure équité. Selon les conclusions du groupe de travail, l'incidence financière de ce système est neutre pour la commune.

La commission financière vous recommande d'accepter cette nouvelle grille tarifaire.

Avry, le 11 décembre 2018 Au nom de la commission financière

Nicolas Favre, Philippe Galley, Benoît Macherel, Pauline de Chambrier, Chantal Hayoz, André von der Weid, Philippe Cerf »

c. Vote

Au vote, l'annexe 1 du règlement de l'AES est approuvée à l'unanimité.

8. Approbation du règlement d'utilisation du cimetière de la commune de Matran

a. Présentation

La parole est transmise à M. Schafer, Conseiller communal, qui relève que le règlement d'utilisation du cimetière permet de régler les conditions d'utilisation du cimetière de la commune de Matran par les citoyens de la commune d'Avry.

Par exemple, M. Raphaël Sciboz est intervenu avant la séance au sujet de l'article 8 al. 2 qui mentionne une taxe de concession dans le cas où la succession souhaiterait obtenir un autre emplacement que celui imposé. Il s'agit clairement d'une option. Les tombes sont prévues à la ligne mais il reste possible de convenir d'un autre endroit si la famille le souhaite, moyennant une taxe.

Suite à ces explications, la parole est transmise au Conseil général.

- M. Joël Martin se réfère à l'article 4 al. 1 qui mentionne que l'on a le droit d'être enterré gratuitement au cimetière de Matran alors que l'article 8 prévoit une taxe si l'on veut choisir un endroit précis. M. Martin pense qu'au final, chaque famille va payer ces CHF 1'000.--. Il souhaiterait un règlement plus clair qui précise que le vieux cimetière comprend les tombes et le nouveau les tombes pour les personnes incinérées.
- M. Raphaël Sciboz constate que le règlement est basé sur une ancienne version et que le règlement soumis prévoit qu'il faut effectivement payer CHF 1'000.- pour être dans l'ancien cimetière.

La parole n'étant plus demandé, le règlement est soumis au vote.

b. Vote

Au vote, le règlement d'utilisation du cimetière de la commune de Matran est approuvé par 22 oui, 2 non et 3 abstentions

9. Divers

La parole est cédée à Mme Daniela Witschard qui donne lecture de la résolution qui a été déposée en début de séance auprès du bureau du Conseil général par l'Alliance « Socialistes et Sympathisants » :

« Objet : Résolution pour le maintien de la Gare de Rosé

Conformément à l'article 55 du Règlement du Conseil général d'Avry, le Groupe Socialiste et sympathisants dépose la résolution suivante :

Le Conseil communal d'Avry intervient auprès du Conseil d'Etat du canton de Fribourg pour demander le maintien de la Gare de Rosé.

Les arguments relatifs à cette demande ont été exprimés dans la lettre qui accompagnait une pétition, signée par 712 personnes, et déposée à l'intention du Conseil d'Etat. Ils sont repris cidessous:

Considérant:

- 1. Que cette gare permet aux habitant-e-s d'Avry-sur-Matran et de Rosé de se rendre rapidement, de manière sûre confortable et fiable pour ce qui est des horaires, tant en direction de Fribourg qu'en direction de Romont et au-delà;
- 2. Que cette gare est utile aussi aux employé-e-s des entreprises de la zone industrielle de Rosé;
- 3. Que la gare dessert également de façon optimale l'Auberge communale d'Avry-Rosé, élément de socialisation important pour la commune et les environs et lieu de fréquentes assemblées de groupe venant de Fribourg ou d'environ;
- 4. Que la population de la région est en constante augmentation et que de nouveaux immeubles viennent de se construire à proximité immédiate de cette gare afin de bénéficier au mieux de cette infrastructure;
- 5. Que la commune d'Avry fait partie du projet de fusion du Grand Fribourg et que, par la fermeture de la gare, le développement d'Avry-sur-Matran se trouverait bloqué d'après les conditions du nouveau Plan Directeur Cantonal;
- 6. Que les 11 communes de Sarine Ouest ont choisi l'immeuble sis à côté de la dite gare pour

y installer leur Service social et le Service des curatelles afin de faciliter l'accès à ces services aux personnes non motorisées;

- 7. Que la gare est aussi un des éléments clé dans les relations qui existent entre les communes qui se situent sur l'ensemble du parcours du S40 Fribourg/Freiburg-Romont;
- 8. Qu'un Parc and Rail (CFF) ainsi qu'un Parc and Ride (Agglo) renforcent son utilisation pour les habitant-e-s de Sarine Ouest et celles et ceux qui viennent de la direction de Payerne et environs, évitant ainsi d'encombrer la route cantonale aux heures de forte affluence;
- 9. Que les modifications de tracé de Rail2000 accroitront les possibilités d'utilisation de la gare de Rosé, notamment pour ce qui est du trafic marchandise; il serait donc regrettable de démonter une infrastructure qui pourrait se révéler à moyen terme indispensable.

La gare de Rosé doit être maintenue. »

Mme Python rappelle que selon l'article 55 du règlement du Conseil général, le Conseil général peut voter des résolutions. La séance devra toutefois être suspendue brièvement pour que le bureau du Conseil puisse décider si la résolution mérite examen. Mais avant cela, la discussion est ouverte.

- M. Raphaël Sciboz résume que l'on veut fermer la gare de Rosé pour déposer le train qui repart dans l'autre sens. Ce stationnement pourrait être prévu ailleurs qu'à la gare de Rosé. Il estime que les CFF peuvent trouver une autre solution.
- M. Peter Gamboni informe que le train va s'arrêter à Rosé parce qu'il y a 4 voies à disposition, 2 voies de garage et 2 voies rapides. Le fait que les CFF maintiennent qu'il n'est pas possible de prévoir les 2 voies de garage pas au milieu mais ailleurs, c'est une réflexion qui mérite d'être approfondie et qui permettrait aux gens de profiter des trains qui de toute façon vont s'arrêter.

La parole n'étant plus demandée, Mme Python, Présidente, suspend la séance pour respecter la procédure prévue.

Suite à ladite suspension de la séance, le bureau du Conseil général informe qu'il a préavisé favorablement la résolution qu'il soumet au Conseil général.

Au vote, la résolution déposée est acceptée par 14 oui, 8 non et 5 absentions. Elle sera transmise par l'intermédiaire du Conseil communal au Conseil d'Etat.

Avant de passer la parole au Conseil général, le Conseil communal est invité à transmettre ses informations.

Mme Dévaud informe qu'à la fin novembre, nous avons reçu l'approbation de la révision partielle du PAL. D'autre part, elle communique que la ligne 11 des TPF va avoir des améliorations de la déserte dès avril 2019 avec des départs plus tôt le matin, des retours plus tard le soir et un service le dimanche. Au changement d'horaire de ce mois de décembre, le réseau de bus de nuit a été renforcé. Pour Avry, cela signifie un retour à 3h30 également.

Mme Daniela Witschard précise que les bus de nuit impliquent un coût supplémentaire de CHF 5.—, ce qui n'est pas idéal pour des jeunes. Mme Dévaud confirme qu'il s'agit d'une décision du canton de rajouter ce supplément et qu'il s'applique à tous les réseaux, y compris celui de l'Agglo. Il s'agit d'assurer le financement de ces lignes de nuit s'il devait s'avérer qu'elles sont rentables sans ce supplément, le supplément pourrait être abandonné.

M. Page informe que les neuf groupes de travail de la fusion du Grand-Fribourg avancent dans leur travail. Chaque commune est représentée dans tous les groupes. Différentes phases ont

été définies : stratégique, opérationnelle avec une consultation en 2019 ainsi qu'une phase décisionnelle en 2020. Durant l'année prochaine, la commission de fusion communale pourra être intégrée dans la suite du processus et de la réflexion. Des « cafés-discussions » seront organisés afin de connaître l'avis des citoyens. Lors de prochaines manifestations, il faudra penser à intégrer le thème du Grand-Fribourg via les moyens mis à disposition.

M. Page informe encore que le bac de rétention est terminé depuis ce jour, reste le curage des canalisations à planifier. Le pont de la Sonnaz est terminé officiellement depuis vendredi passé et son budget est respecté.

M. Laurent Dessibourg informe qu'un nouveau site internet va être mis en ligne ces prochains jours.

M. Nicolas Favre intervient par rapport à sa demande déposée le 31 octobre 2017 concernant la réalisation d'un sentier piétonnier. Le Conseil communal s'excuse pour le délai dépassé et répondra à la prochaine séance du Conseil général à cette question. M. Favre fait appel au bureau du Conseil général pour que des réponses soient données dans les délais.

M. Nicolas Favre s'adresse en ces termes au Conseiller communal responsable des écoles : « J'ai une question qui s'adresse plus particulièrement au conseiller communal responsable des écoles.

Récemment je passais à pied dans une zone résidentielle à l'heure où les enfants sont en principe libres. Personne dehors !

Il y a quelques années, on aurait vu, dans les mêmes conditions, quantité d'enfants S'amusant et criants à l'extérieur. Ils sont probablement en majorité plantés devant un écran quelconque ou, un peu mieux, en train de lire.

J'ai lu récemment plusieurs articles basés sur de nombreuses études par lesquels on constate, en général, une augmentation massive de la myopie chez les jeunes. Des lieux comme Singapour, Taïwan, le japon montre parfois des taux de myopie qui peuvent aller jusqu'à 90% des jeunes.

Chez nous, même si les taux ne sont pas si élevés, ils sont néanmoins très alarmants et en augmentation. On peut le constater nous-même en regardant les enfants autour de nous. Plusieurs affirmations tentent de tout mettre sur le dos des écrans divers utilisés par tout le monde et les jeunes en particuliers.

Par des recherches sur de grands échantillonnages, le constat est clair : le problème vient en réalité du fait que les enfants ne passent plus assez de temps à l'extérieur. En effet, la lumière y est beaucoup plus forte obligeant ainsi les systèmes oculaires à s'adapter beaucoup plus intensément et souvent que si on reste à l'intérieur. On a constaté qu'en augmentant par exemple d'une heure par semaine le temps passé à l'extérieur, on diminue déjà de 2 à 3 % le taux de myopie.

D'où ma question :

- Ce problème est-il pris en considération dans notre école primaire ?
- Le temps passé à l'extérieur lors des récréations est-il suffisant pour une lutte efficace contre ce fléau qu'est la myopie ? »

A la question de M. Favre, M. Achermann relève que les enfants sont libres dès 15h10 l'aprèsmidi. Ce n'est pas au Conseil communal d'intervenir mais c'est une question qui pourra être

discutée avec le Conseil des parents et la responsable d'établissement. M. Favre se satisfait de cette réponse et fait remarquer que ce n'est pas qu'aux parents seulement de se soucier de cette question.

Mme Guillet relève que le Conseil général a approuvé le crédit pour la place de jeux et les réaménagements extérieurs et que cela contribuera à ce que les enfants puissent y jouer et profiter de l'extérieur.

M. Raphaël Sciboz souhaite que les démissions et élections de nouveaux Conseillers généraux fassent l'objet d'une information à l'ensemble du Conseil général et non pas qu'au bureau du Conseil général.

M. Joël Martin intervient concernant sa proposition déposée le 20 septembre 2016 concernant la demande de prolongement d'un trottoir jusqu'au terrain de foot, il a constaté sur le listing concernant le suivi des propositions et postulats figurant sur le site de la commune que ce point a simplement disparu, sans aucune réponse de la commune. M. Martin demande au Conseil communal de reprendre ce dossier rapidement et de proposer un projet au Conseil général. Il relève que si son nom de famille commençait par un « P », le projet serait déjà réalisé. Mme la Présidente répond qu'une information a été transmise dans les divers d'une des dernières séances du Conseil général. Même si la réponse ne convient pas à M. Martin, la demande a été traitée et a été classée. M. Martin informe que le dossier était en cours d'examen et qu'il n'y avait aucune réponse claire donnée. M. Moret, Syndic, confirme que la réponse a été donnée et que le dossier est clôt.

D'autre part, M. Martin remercie la commune pour son soutien lors de la fête pour les 70 ans de l'amicale des sapeurs-pompiers. Les locaux ont été prêtés et un don de CHF 200.- a été offert comme participation à l'apéritif. En tant que membre du comité d'organisation, M. Martin a découvert qu'une table était réservée pour des membres du Conseil communal. Il se réjouissait de leur soutien, mais il a constaté lors de l'encaissement des repas que les membres de cette table n'ont pas payé leur repas de leur poche, mais avec l'argent du contribuable, pour CHF 350.-. M. Martin a été surpris d'autant plus que les Conseillers communaux étaient accompagnés par un membre du Conseil général, d'un employé communal et de conjoints. M. Martin pose la question au Conseil communal des critères qu'ils disposent pour autoriser des dépenses de ce genre, sous quel compte on peut retrouver ces frais et à quelle fréquence cela se produit-il. Le Conseil communal répondra ultérieurement à cette question.

M. Martin se réfère à l'information de M. Page concernant la fin des travaux concernant le pont de Seedorf et fait remarquer que les barrières sont fragiles. M. Raphaël Sciboz intervient et fait savoir qu'il préfère en tant qu'automobiliste, que les barrières soient fragiles. Le but des barrières n'est pas de retenir les voitures s'il y a un accident.

M. Jean-Marie Vonlanthen intervient concernant le parking sauvage à l'impasse de Cheiry. Il attend une réponse de M. Daniel Schafer à la prochaine séance.

La parole n'étant plus demandée, Mme Python, Président, clôt la séance à 22h30 en remerciant chacun pour sa participation, ainsi que Mme Maillard pour son travail. Je vous adresse, au nom du bureau du Conseil général, les vœux les meilleures pour les fêtes de fin d'année ainsi que pour la nouvelle année 2019 qui s'approche et j'invite toutes les personnes présentes à partager le verre de l'amitié.

La Présidente :

La Secrétaire :